

La crise sanitaire mondiale a accentué les inégalités préexistantes, et exposé les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques, qui, à leur tour, continuent d'amplifier les effets de la pandémie. Toute crise creuse davantage les inégalités existantes, notamment d'âge, de sexe et de milieu. Dans ce cadre, la campagne onusienne 2020 des 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes est organisée sur le thème de la « Vulnérabilité Aggravée et Accentuée des Femmes en Temps de Crise » et interroge la thématique à la lumière de la situation de différents groupes de femmes particulièrement vulnérables à des formes intersectionnelles d'inégalité et de discrimination. Cette fiche thématique fait partie d'une série déclinée à cette occasion par les agences des Nations Unies au Maroc, selon leur mandat, pour refléter l'impact différencié de la crise de la COVID-19 sur les discriminations faites aux femmes, selon les vulnérabilités préexistantes.

Femmes migrantes, enfants en mouvement et violences pendant la COVID-

19



Populations vulnérables concernées

Parmi la population migrante au Maroc vulnérables à la violence, on retrouve plusieurs catégories : travailleuses (y compris dans l'informel), étudiantes, enfants non accompagnés et séparés, enfants scolarisés ou non, migrantes en situation irrégulière, femmes et enfants victimes de traite, objets de trafic de migrants, femmes et enfants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements, femmes et enfants migrants ayant des besoins de santé, femmes migrantes enceintes, femmes migrantes cheffe de foyer, etc.

Situation des femmes et des enfants migrants

Les femmes et les enfants peuvent migrer pour différentes raisons. Durant leur parcours migratoire, ils peuvent se retrouver dans une multiplicité des situations. Les mesures et la législation applicables en matière de gestion de migration peuvent augmenter ou réduire les risques de violence et les insécurités qui les menacent.

Les femmes migrantes et les enfants en mouvement sont exposés aux mêmes types de violence que les autres femmes et enfants. Cependant, la spécificité de leur situation peut dans certains cas accroître leur vulnérabilité à certaines formes de violence, et limiter les formes de protection et de recours auxquelles elles peuvent avoir accès. De plus, les femmes migrantes et les enfants (filles et garçons) en mouvement sont souvent plus gravement exposés à la violence que les hommes adultes migrants en raison des inégalités sexistes et d'âge à l'intérieur même du processus migratoire. Cela aussi bien à l'origine, durant le transit que dans le pays d'accueil. Les femmes migrantes et enfants en mouvement se retrouvent ainsi dans une situation de « double » vulnérabilité à la violence – en tant que migrant-es et en tant que femmes/enfants. Malgré la nette féminisation et la juvénilisation de la migration, le manque de connaissances et de données compromet l'évaluation de ce type de violence et empêchent de prendre la mesure exacte de la vulnérabilité des femmes migrantes et enfants en mouvement. L'occultation des femmes migrantes et enfants en mouvement a pour conséquence que de nombreuses violations de droits et des violences qu'elles et ils subissent sont passées sous silence ou négligées. Par ailleurs, le fait que de nombreuses formes de violence sexiste interviennent à l'intérieur même de la sphère familiale, du foyer, de la communauté contribue à ce que ce type de violence demeure invisible, ou ne fasse que rarement l'objet d'une investigation approfondie.

Il faut donc déployer des efforts supplémentaires pour évaluer la véritable ampleur de la violence à l'égard des femmes migrantes et des enfants en mouvement.

Un des éléments clés de l'analyse de tous les types de violence exercés à l'égard des femmes migrantes et enfants en mouvement est le rôle des politiques d'immigration, tant au niveau national que régional. Ces politiques peuvent créer directement ou indirectement des conditions qui favorisent la violence, telles la violence domestique, la violence sur le lieu de travail, la violence raciste ou xénophobe, et le fait que les victimes ne soient pas bien armées pour faire état de ces violences auprès des autorités compétentes, ou pour accéder à des moyens de protection et de recours. De plus, les personnes qui migrent de manière irrégulière sont confrontées à d'énormes risques lorsqu'elles tentent d'atteindre leur destination, à savoir harcèlement sexuel et violences, perpétrés entre autres par des passeurs ou des compagnons de migration. Les femmes migrantes sont parfois contraintes d'accorder leurs faveurs en échange d'un droit de passage pour elles-mêmes ou leurs proches, ou de consentir à des rapports sexuels pour assurer leur propre survie ou échapper à la violence lorsqu'elles se retrouvent en transit et sans autres moyens de subsistance.

Cette relation fondamentale entre immigration, accès au droit et violence à l'égard des femmes migrantes et enfants en mouvement se manifeste dans toutes les sphères de la société (domestique, emploi, public, institutionnel, législatif et politique).

L'impact de la COVID-19

Les femmes et enfants migrant-es, notamment en situation administrative irrégulière, font partie des populations extrêmement vulnérables au Maroc. Ceci, surtout en temps de crise sanitaire mondiale.

Durant la COVID-19, la majorité des migrantes régularisées ont perdu leurs emplois. Celles en situation administrative irrégulière ne peuvent plus travailler dans l'informel, dans les secteurs précaires ou mendier. Avec le confinement et les mesures de distanciation physique, les écoles et garderies sont fermées ce qui a un impact sur les enfants migrants

scolarisés et leur parent. De plus les femmes migrantes rencontrent des difficultés pour accéder aux soins de santé par peur de contrôle ou crainte d'être contaminé. Selon les ONG, près de 20.000 personnes auraient du mal à accéder à la nourriture. A cela, il faut rajouter, les problèmes d'isolement qui impact le bien être psychologique ainsi que le problème découlant de la situation d'irrégularité qui empêche les migrant(e)s de récupérer les éventuels transferts d'argent, les aides financières qui leur sont envoyées par les proches.

Nos solutions

Le système des Nations Unies, dont l'Organisation internationale pour les Migrations, travaille avec les partenaires nationaux et régionaux et la société civile pour :

- Veiller à ce qu'une approche fondée sur les droits de l'homme soit au cœur de tout le travail effectué, à l'échelle nationale et locale, auprès des migrant-es en situation régulière et irrégulière, des demandeurs d'asile et des réfugié-es, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de leurs droits à la non-discrimination et à l'égalité.
- Intégrer les migrant-es dans les politiques et réponses du gouvernement.
- Poursuivre le travail de sensibilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Signaler les cas de violences et apporter assistance aux victimes dans tous les contextes, en travaillant avec la société civile et les médias, ainsi qu'avec la communauté d'accueil pour promouvoir le vivre ensemble.
- La lutte contre la Violence basée sur le Genre et la traite des êtres humains
- L'information et sensibilisation envers les risques liés à la migration irrégulière
- La protection des enfants non accompagnés et séparés
- Fournir un soutien alimentaire, d'hébergement et psychosocial aux personnes migrantes vulnérables notamment les femmes et les enfants

